

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

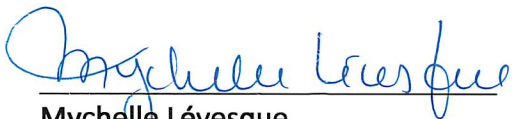
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil a adopté le **Règlement 2018-07 modifiant le règlement 2007-04 en matière de contrôle et suivi budgétaires, article 6.2.**
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière au Centre communautaire de Kamouraska situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8H30 A.M. et 15H30 P.M. et ce, du lundi au vendredi.

Adoption du règlement le 3 décembre 2018.

Entrée en vigueur le 4 décembre 2018.

DONNÉ à Kamouraska ce 4^e jour de décembre 2018.



Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à un endroit désigné par le conseil, le 4 décembre 2018, entre 10H00 et 12H30 soit à l'entrée du Centre Communautaire et transmis sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 décembre 2018.



Mychelle Lévesque,
Directrice générale & secrétaire-trésorière